

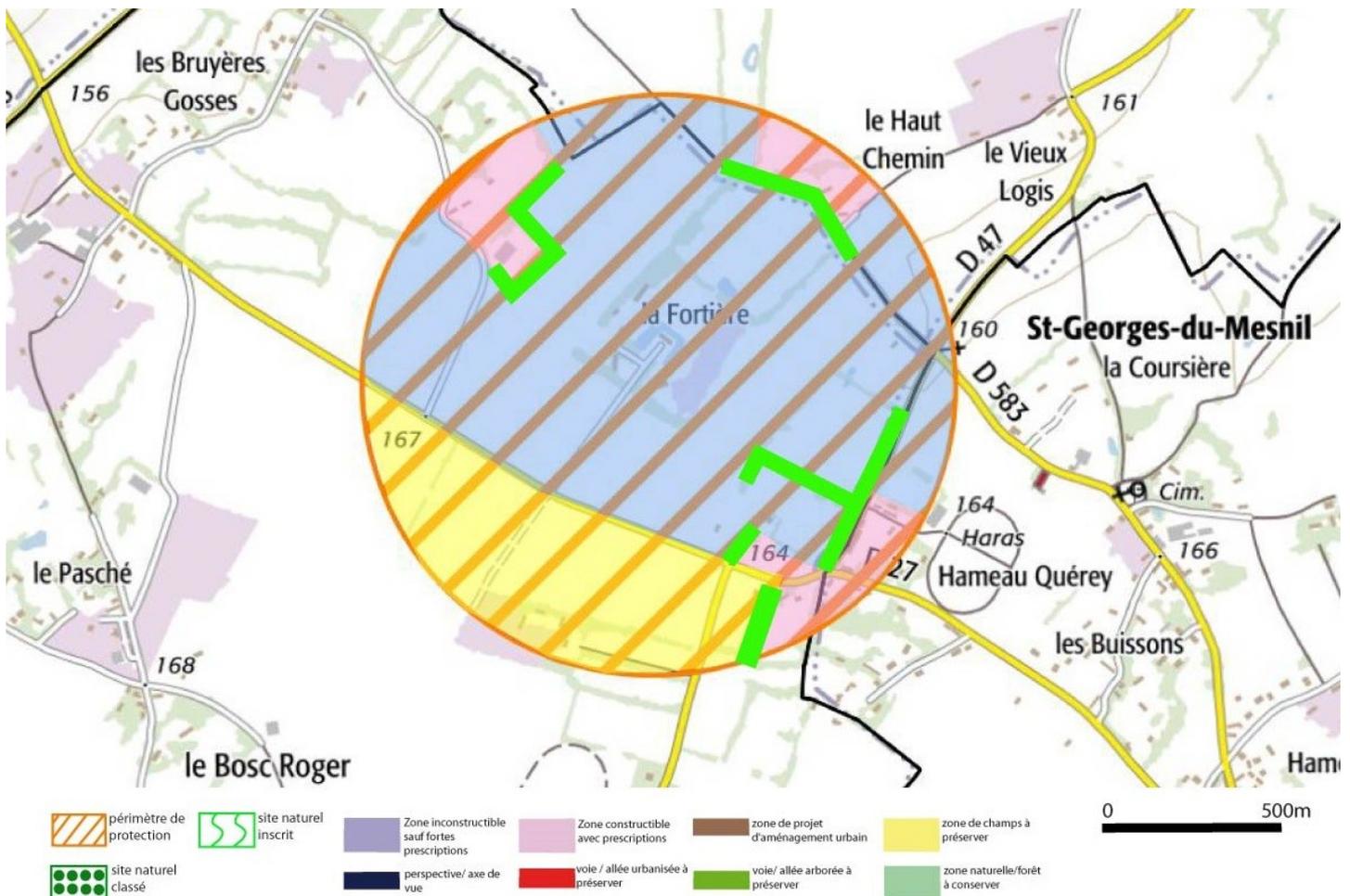
Epreville en Lieuvin > Grange seigneuriale

La commune d'Epreville en Lieuvin est concernée par deux autres monuments historiques : une église des XIV^e-XVI^e siècles et un calvaire du XVI^e siècle, qui ont été inscrits respectivement le 25 octobre 1954 et le 22 mars 1930. Leurs périmètres ne rejoignent pas celui de la grange.

La grange de la Fortière a été inscrite monument historique le 22 novembre 2006.

Le fief de la Fortière est attesté en 1463 comme la propriété de Jehan de Barville. A la fin du XV^e siècle, le domaine était occupé par un manoir, probablement fortifié et entouré de douves. Construite à proximité du logis en tant que dépendance, la grange seigneuriale de la Fortière pourrait dater de la fin du XVI^e siècle. De plan rectangulaire, l'édifice repose sur un soubassement en moellons et silex. Les façades sont constituées d'une structure à pans de bois avec des poteaux ouvragés et des consoles moulurées, remarquables pour un édifice agricole. Des traces sur le colombage indiquent que le remplissage des murs était composé de torchis, avant d'avoir été remplacé par un hourdis de tuileaux, probablement au XVIII^e siècle. La charpente repose sur un système de portiques et de poteaux délimitant deux bas-côtés, de part et d'autre du volume central. Si le manoir a été très abîmé par un incendie au début du XX^e siècle, la grange seigneuriale nous est parvenue intacte et constitue un rare exemple de dépendance agricole à pans de bois des XV^e-XVI^e siècles.

Le domaine est cerné par un enclos arboré formant un écrin autour du monument. Des vues se dégagent néanmoins sur les plaines cultivées alentours. Le manoir dispose d'une perspective vers le Sud, dans l'axe de son allée d'accès, qui mérite d'être préservée. De même, la cadre champêtre valorisant autour du domaine doit être conservé.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le manoir



Une vue de la grange avant réfection



La pans de bois et tuileaux

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Epreville en Lieuvain »

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église d'Epreville en Lieuvain (inscrite)



Des détails d'appareillage de l'église



Un appareil en damier pierre-silex



Une maison mêlant moellons, briques

